

Date d'envoi de la convocation : 21 Mars 2017  
Nombre de Conseillers en exercice : 93  
Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 71  
Nombre de Procurations : 10  
Nombre de Votants : 81  
Date d'affichage du compte rendu : 3 Avril 2017  
Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le :

3 Avril 2017

**PRESIDENCE DE :** M. Alain SUGUENOT.

**Présents :** *Titulaires :*

Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Gérard ROY, Bernard BATTAULT, Patrick MANIERE, Jean-Luc BECQUET, Nadine BELISSANT-REYDET, Isabelle BIANCHI, Pierre BOLZE, Delphine BOUTEILLER-DESCHAMPS, Marie-France BRAVARD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Philippe FALCE, Thibaut GLOAGUEN Fabrice JACQUET, Danièle JONDOT-PAYMAL, Marie-Odile LABEAUNE, Virginie LEVIEL, Virginie LONGIN, Marie-Laurence MERVAILLE, Marie-Laure RAKIC, Philippe ROUX, Jean-Benoît VUITTENEZ, Gabriel FOURNIER, Jean-Noël MORY, René L'EXCELLENT, Michel PICARD, Martine BOUGEOT, Philippe DIDAILLER, Patrick FERRANDO, Michèle RODIER, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Liliane JAILLET, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Christian GHISLAIN, Pierre BROUANT, Patricia RACKLEY, Sandrine ARRAULT, M. Franck CHAMBRION, Olivier ATHANASE, Jérôme BILLARD, Vincent LUCOTTE, Chantal GAUTHRAY, Serge COLLAVINO, Jean-Paul BOURGOGNE, Pascal MALAQUIN, Jean-Pierre REBOURGEON, Jean-Paul ROY, Annie BARAT, Denis THOMAS, Richard ROCH, Jacky CLERGET, Jérôme FLACHE, Chantal MITANCHEY, Jean CHEVASSUT, Gérard GREFFE, Serge GRAPPIN, Sylvain JACOB, Paul BECKER, Daniel TRUCHOT, Christian BRESSOULALY, Noël BELIN, Jean MAREY.

**Suppléants :**

M. Serge COULON (Suppléant de SANTENAY),  
Mme Danièle ALBERTINI (Suppléante de Ste MARIE-la-BLANCHE).

**Délégués ayant donné procuration :**

M. Raphaël BOUILLET à Mme Danièle JONDOT-PAYMAL,  
Mme Anne CAILLAUD à Mme Marie-France BRAVARD,  
M. Frédéric CANCEL à M. Jean-François CHAMPION,  
Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE,  
Mme Estelle BERNARD-BRUNAUD à M. Michel PICARD,  
Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Patrick FERRANDO,  
Mme Céline DANCER à Mme Sandrine ARRAULT,  
M. Marc DENIZOT à Mme Patricia RACKLEY,  
Mme Claude CORON à M. Jérôme FLACHE,  
M. Guillaume d'ANGERVILLE à M. Denis THOMAS.

**Délégués Absents non suppléés et non représentés :**

Mme Justine MONNOT, M. Antoine TRIFFAULT-MOREAU, Mme Carla VIAL, M. Christophe MONNOT, M. Jean-Marc PRENEY, M. Thierry LAINE, M. Christian POULLEAU, M. Philippe CESNE, M. Jacques FROTEY, M. Bernard NONCIAUX, M. Gérard PRUDHON, M. Claude MOISSENET.

**Secrétaire de séance :** M. Alexis FAIVRE.

## AFFECTATION DES RESULTATS :

M. CHAMPION, rapporteur, rappelle qu'après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016 présentant les résultats de clôture par budget (cf. détail dans une délibération séparée), il appartient au Conseil Communautaire, compte tenu des dépenses engagées non mandatées au 31 décembre 2016 – restes à réaliser (RAR) –, des recettes certaines restant à recevoir à la même date et des dépenses d'investissement prévues au Budget Primitif 2017, d'affecter les résultats de fonctionnement.

Il indique que le solde de financement - Capacité ou Besoin de Financement - se traduit par l'addition du résultat d'investissement 2016 et du solde des RAR 2016.

Le rapporteur précise en outre que si ce solde est positif, cela signifie que l'EPCI dégage une capacité de financement. A l'inverse, s'il est négatif, cela traduit un besoin de financement qui devra être couvert par l'affectation de tout ou partie de l'excédent de fonctionnement et, le cas échéant, par le recours à l'emprunt.

Compte tenu des recettes de l'exercice 2016, M. Champion propose les affectations suivantes :

### ❖ Budget Principal

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	
<b>RESULTATS 2016</b>	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2016 A AFFECTER en 2017	4 291 926,95 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2016 A AFFECTER en 2017 (ligne R/001)	<b>1 258 269,56 €</b>
<b>Solde des RAR d'Investissement (Recettes - Dépenses)</b>	
RAR Dépenses	- 135 480,67 €
RAR Recettes	1 063 171,88 €
	927 691,21 €
<b>Besoin de Financement en Investissement (Solde + Solde des RAR)</b>	
	<b>1 122 788,89 €</b>
<b>AFFECTATION</b>	
1. Affectation minimum au R/1068 (couverture du BF ci-dessus)	- €
2. Affectation complémentaire au R/1068	- €
<b>3. Affectation totale au R/1068</b>	<b>- €</b>
<b>Solde de Fonctionnement au R/002</b>	
	<b>4 291 926,95 €</b>

## ❖ Budget Transports

<b>BUDGET TRANSPORTS</b>	
<b>RESULTATS 2016</b>	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2016 A AFFECTER en 2017	58 064,74 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2016 A AFFECTER en 2017 (ligne R/001)	<b>210 776,10 €</b>
<b>Solde des RAR d'Investissement (Recettes - Dépenses)</b>	
RAR Dépenses	17 663,05 €
RAR Recettes	- €
<b>Capacité de Financement en Investissement (Solde + Solde des RAR)</b>	
	<b>193 113,05 €</b>
<b>AFFECTATION</b>	
1. Affectation minimum au R/1068 (couverture du BF ci-dessus)	- €
2. Affectation complémentaire au R/1068	- €
3. Affectation totale au R/1068	- €
<b>Solde de Fonctionnement au R/002</b>	
	<b>58 064,74 €</b>

## ❖ Budget Assainissement Collectif en affermage

<b>BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF AFFERMAGE</b>	
<b>RESULTATS 2015</b>	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2016 A AFFECTER en 2017	1 245 946,79 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2016 A AFFECTER en 2017 (ligne R/001)	<b>1 489 475,98 €</b>
<b>Solde des RAR d'Investissement (Recettes - Dépenses)</b>	
RAR Dépenses	1 873 405,69 €
RAR Recettes	880 649,43 €
<b>Capacité de Financement en Investissement (Résultat d'investissement 2016 + Solde des RAR)</b>	
	<b>496 719,72 €</b>
<b>AFFECTATION</b>	
1. Affectation minimum au R/1068 (couverture du BF ci-dessus)	- €
2. Affectation complémentaire au R/1068	1 156 652,24 €
3. Affectation totale au R/1068	<b>1 156 652,24 €</b>
<b>Solde de Fonctionnement au R/002</b>	
	<b>89 294,55 €</b>

## ❖ Budget Assainissement Collectif en régie

<b>BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE</b>	
<b>RESULTATS 2016</b>	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2016 A AFFECTER en 2017	184 174,05 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2016 A AFFECTER en 2017 (ligne R/001)	<b>- 60 751,16 €</b>
<b>Solde des RAR d'Investissement (Recettes - Dépenses)</b>	
RAR Dépenses	482 604,90 €
RAR Recettes	544 954,00 €
<b>Capacité de Financement en Investissement (Résultat d'investissement 2016 + Solde des RAR)</b>	
	<b>1 597,94 €</b>
<b>AFFECTATION</b>	
1. Affectation minimum au R/1068 (couverture du BF ci-dessus)	- €
2. Affectation complémentaire au R/1068	140 494,37 €
3. Affectation totale au R/1068	<b>140 494,37 €</b>
<b>Solde de Fonctionnement au R/002</b>	
	<b>43 679,68 €</b>

❖ Budget SPANC

<b>BUDGET SPANC</b>	
<b>RESULTATS 2016</b>	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2016 A AFFECTER en 2017	12 295,28 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2016 A AFFECTER en 2017 (ligne D/001)	- <b>161 492,81 €</b>
<b>Solde des RAR d'Investissement (Recettes - Dépenses)</b>	
RAR Dépenses	- €
RAR Recettes	- €
<b>Besoin de Financement en Investissement (Résultat d'investissement 2016 + Solde des RAR)</b>	
	- <b>161 492,81 €</b>
<b>AFFECTATION</b>	
1. Affectation minimum au R/1068 (couverture du BF ci-dessus)	12 295,28 €
2. Affectation complémentaire au R/1068	
<b>3. Affectation totale au R/1068</b>	<b>12 295,28 €</b>
<b>Solde de Fonctionnement au R/002</b>	
	- €

❖ Budget Eau Potable en affermage

<b>BUDGET EAU AFFERMAGE</b>	
<b>RESULTATS 2016</b>	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2016 A AFFECTER en 2017	100 123,38 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2016 A AFFECTER en 2017 (ligne R/001)	- <b>741 442,04 €</b>
<b>Solde des RAR d'Investissement (Recettes - Dépenses)</b>	
RAR Dépenses	738 799,07 €
RAR Recettes	86 615,67 €
<b>Besoin de Financement en Investissement (Résultat d'investissement 2016 + Solde des RAR)</b>	
	- <b>1 393 625,44 €</b>
<b>AFFECTATION</b>	
1. Affectation minimum au R/1068 (couverture du BF ci-dessus)	100 123,38 €
2. Affectation complémentaire au R/1068	- €
<b>3. Affectation totale au R/1068</b>	<b>100 123,38 €</b>
<b>Solde de Fonctionnement au R/002</b>	
	- €

❖ Budget Eau Potable en régie

<b>BUDGET EAU REGIE</b>	
<b>RESULTATS 2016</b>	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2016 A AFFECTER en 2017	176 129,92 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2016 A AFFECTER en 2017 (ligne D/001)	- <b>179 424,32 €</b>
<b>Solde des RAR d'Investissement (Recettes - Dépenses)</b>	
RAR Dépenses	396 005,85 €
RAR Recettes	396 005,85 €
<b>Besoin de Financement en Investissement (Résultat d'investissement 2016 + Solde des RAR)</b>	
	- <b>575 430,17 €</b>
<b>AFFECTATION</b>	
1. Affectation minimum au R/1068 (couverture du BF ci-dessus)	176 129,92 €
2. Affectation complémentaire au R/1068	- €
<b>3. Affectation totale au R/1068</b>	<b>176 129,92 €</b>
<b>Solde de Fonctionnement au R/002</b>	
	- €

❖ Budget ZAC du PRE FLEURY

<b>BUDGET ZAC DU PRE FLEURY</b>	
<b>RESULTATS 2016</b>	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2016 A AFFECTER en 2017	132 246,69 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2016 A AFFECTER en 2017 (ligne D/001)	- 1 930 974,54 €
<b>Solde des RAR d'Investissement (Recettes - Dépenses)</b>	
RAR Dépenses	- €
RAR Recettes	- €
<b>Besoin de Financement en Investissement (Solde + Solde des RAR)</b>	
- 1 930 974,54 €	
<b>AFFECTATION</b>	
1. Affectation minimum en recette de fonctionnement R/1068 (couverture du BF ci-dessus)	- €
2. Affectation complémentaire au R/1068	- €
<b>3. Affectation totale en recette de fonctionnement 002</b>	- €
<b>Solde de Fonctionnement au R/002</b>	
132 246,69 €	

❖ Budget ZAC des CERISIERES

<b>BUDGET ZAC DES CERISIERES</b>	
<b>RESULTATS 2016</b>	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2016 A AFFECTER en 2017	490 716,39 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2016 A AFFECTER en 2017 (ligne D/001)	- 153 434,12 €
<b>Solde des RAR d'Investissement (Recettes - Dépenses)</b>	
RAR Dépenses	- €
RAR Recettes	- €
<b>Besoin de Financement en Investissement (Solde + Solde des RAR)</b>	
- 153 434,12 €	
<b>AFFECTATION</b>	
1. Affectation minimum en recette de fonctionnement R/1068 (couverture du BF ci-dessus)	- €
2. Affectation complémentaire au R/1068	- €
<b>3. Affectation totale en recette de fonctionnement 002</b>	- €
<b>Solde de Fonctionnement au R/002</b>	
490 716,39 €	

❖ Budget ZAC des TEMPLIERS

<b>BUDGET ZAC DES TEMPLIERS</b>	
<b>RESULTATS 2016</b>	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2016 A AFFECTER en 2017	0,74 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2016 A AFFECTER en 2017 (ligne D/001)	- 43 376,30 €
<b>Solde des RAR d'Investissement (Recettes - Dépenses)</b>	
RAR Dépenses	- €
RAR Recettes	- €
<b>Besoin de Financement en Investissement (Solde + Solde des RAR)</b>	
- 43 376,30 €	
<b>AFFECTATION</b>	
1. Affectation minimum en recette de fonctionnement R/1068 (couverture du BF ci-dessus)	- €
2. Affectation complémentaire au R/1068	- €
<b>3. Affectation totale en recette de fonctionnement 002</b>	- €
<b>Solde de Fonctionnement au R/002</b>	
0,74 €	

❖ **Budget ZA de MONTAGNY**

<b>BUDGET ZA DE MONTAGNY</b>	
<b>RESULTATS 2016</b>	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2016 A AFFECTER en 2017	0,24 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2016 A AFFECTER en 2017 (ligne D/001)	- 136 235,52 €
<b>Solde des RAR d'Investissement (Recettes - Dépenses)</b>	
RAR Dépenses	- €
RAR Recettes	- €
<b>Besoin de Financement en Investissement (Solde + Solde des RAR)</b>	
	- 136 235,52 €
<b>AFFECTATION</b>	
1. Affectation minimum en recette de fonctionnement R/1068 (couverture du BF ci-dessus)	- €
2. Affectation complémentaire au R/1068	- €
<b>3. Affectation totale en recette de fonctionnement 002</b>	- €
<b>Solde de Fonctionnement au R/002</b>	
	<b>0,24 €</b>

Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

➤ approuve par budget l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, dans les conditions présentées ci-avant.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait certifié conforme,  
LE PRESIDENT  
pour le PRESIDENT et par délégation  
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES  
Jean-François PONS



*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.*

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Délibération Conseil communautaire du 27/03/2017 : Affectation des résultats

---

**Date de transmission de l'acte :** 03/04/2017

**Date de réception de l'accusé de réception :** 03/04/2017

---

**Numéro de l'acte :** 17-463 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 021-200006682-20170327-17-463-DE

---

**Date de décision :** 27/03/2017

**Acte transmis par :** Christine BOULIGAUD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires